

## **Compte rendu groupe de travail du 11 septembre 2018 :** **« information et orientation : pour une organisation renouvelée »**

Composition : SG, secrétaires généraux adjoints, CSAIO, DASEN, IIO, Chef d'établissement, DCIO, ITRF, organisations syndicales Snes-Fsu, Unsa, Sgen-Cfdt, Fo

### **Le rectorat : Mr Daumin Secrétaire Général a rappelé les raisons de la tenue du GT :**

- les changements induits par la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » sur la « fonction orientation » et sur les services (SAIO, CIO...) et de « s'assurer de la bonne lecture des contours de la loi ». « La réflexion lancée par l'État, en lien avec les Régions a bousculé notre vision des services ».
- « trouver des points d'intersection afin de faire progresser le niveau d'efficacité des services d'information et d'orientation ».
- faire un état des lieux des CIO (tels qu'arrêtés par la cartographie définie en 2015), dans toute leur diversité (« petits CIO », CIO des grandes villes, points d'accueil, CIO hébergés ou non en établissement scolaire...).

### **Ce qui a été martelé par le rectorat :**

- « les psychologues doivent être au plus près des élèves en établissement » (cf commande du MEN non explicitée à ce jour) et « passer le moins de temps sur les routes ».
- mettre l'accent sur l'accès à l'enseignement supérieur et le travail en lycée. A aucun moment n'a été évoqué le travail en collège ! Et donc quand il est fait référence aux établissements, il semblerait qu'il faille entendre Lycées.
- les modèles de fonctionnement et d'implantation des CIO qui seront arrêtés par le GT incluront la question de la carte des emplois administratifs, des Psy EN et des DCIO, à des fins de rechercher le meilleur équilibre. « Si à certains endroits, il est décidé un format de CIO intégré à un établissement (toujours un lycée), il faudra réfléchir à la mutualisation des postes administratifs » (établissement hébergeur et CIO). Contre toute attente le modèle qui serait alors le moins remis en cause est le petit CIO ! Et le rectorat dit « qu'il faut s'interroger sur les très grosses structures » !
- « les CIO n'ont pas perdu en efficacité ». « Ils ne sont pas remis en question par le MEN ». « Mais il s'agit de questionner leur fonctionnement et leur mise en réseau et coordination ».
- les régions organisent des actions d'information sans en avoir l'exclusivité. L'orientation reste à la charge de l'État. Les régions auront besoin de la compétence des services et des personnels de l'EN car elles ne sont pas en capacité de prendre en charge seules l'information sur les métiers et les formations.

### **Les objectifs du GT :**

- établir un cahier des charges pour l'implantation et le bon fonctionnement d'un CIO et ne pas « répéter les erreurs passées » comme lors des déménagements qui ont déjà eu lieu ! Un groupe restreint issu de ce GT (composé du CSAIO, d'un DCIO, d'un chef d'établissement et un personnel

administratif) sera chargé d'établir pour le prochain GT du **17 octobre** une trame de cahier des charges.

- au préalable, un bilan va être demandé à chaque équipe de CIO pour « dégager les forces et faiblesses » du CIO : rythme de travail, confidentialité, postes, modalités de dialogue avec les établissements, organisation, fonctionnement, conditions matérielles de travail, formation des contractuels, ....

Le GT qui se réunira 2 ou 3 fois devra apporter des réponses « très pratico pratiques » d'ici la fin de l'année civile.

Sur les 5 chefs d'établissement présents, tous proviseurs de lycée, 3 accueillent dans leur établissement, un CIO. Ils ont fait état de fonctionnements, de configurations et de constats différents. Ils ont également rapporté des vécus de la part des personnels, très divers.

Tous les représentants des personnels de CIO ont unanimement fait état du mépris ressenti par les collègues, de la rupture de confiance avec l'institution et l'absence de considération de notre ministère : peu ou pas de référence au travail des Psy EN dans les textes relatifs à l'orientation (loi ORE, dans le projet académique, circulaire des professeurs principaux), argument balayé d'un revers de main par le rectorat.

### **Le Snés a défendu :**

- le maintien de tous les CIO de l'académie.
- le CIO comme lieu ressource, d'échanges, de réflexion, de formation pour les contractuels et néo titulaires, comme outil d'élaboration collective indispensable à la pratique en établissement. Nous avons souligné l'importance du rôle de coordination des Dcio et du travail des personnels administratifs (accueil, lien, régulation...)
- le maintien du corps des psychologues de l'EN et de la circulaire des missions définis en 2017.
- l'augmentation des recrutements et la création de postes comme levier pour améliorer la présence des Psy EN en établissement et en CIO.
- le CIO comme lieu d'accueil neutre de tous les publics : allophones, décrocheurs, sans solution, RFI, adulte, phobies scolaires, étudiants, publics scolaires des lycées agricole, du privé, les apprentis en rupture de contrat...

A cela le CSAIO a répondu qu'il serait pertinent de s'interroger sur la structure la plus à même de recevoir les publics extra scolaires !

- l'orientation ne doit pas être réduite à de l'information sur les métiers et/ou les formations.
- le maintien des Dronisep dans l'Éducation Nationale car l'information en direction des élèves doit s'accompagner d'une réflexion sur la manière dont elle est doit être diffusée donc sur la dimension pédagogique. A réponse, le Csaio affirme « qu'il faut aller vers une pédagogisation de l'information vers les professeurs... »

Le Snés-Fsu a évoqué le manifeste des Régions de France concernant le lycée d'aujourd'hui et de demain qui explicitement parle du « transfert aux régions de la compétence sur l'information et l'orientation ». Ce à quoi le rectorat répond que : ce manifeste aurait été écrit avant la loi...

Enfin le Snés est intervenu sur des situations locales :

- CIO d'Amboise : solution provisoire en attendant l'aménagement de la loge du lycée Chaptal : un bureau pour la secrétaire, un bureau pour les entretiens qui est le bureau de permanence actuelle de la Psy EN dans l'établissement et le kiosque du CDI devient celui du CIO.
- CIO de Chartres : la solution d'hébergement au lycée Jehan de Beauce est transitoire. Le Snés-Fsu a rappelé les conditions dans lesquelles les personnels ont été informés et la dégradation des conditions de travail des personnels et d'accueil du public engendrée par ce

déménagement. Nous avons rappelé que le rectorat était au courant depuis 5 ans de la mise en vente des locaux actuels.

- CIO de Châteaudun : le bail prend fin en décembre 2018 mais rien de prévu pour la suite ...
- CIO de Chinon : les locaux sont vendus mais une convention d'occupation temporaire de 6 ans à titre gracieux a été signée.
- CIO de Joué les Tours : le bail arrivé à échéance en mai 2018 a été renouvelé
- CIO de Tours : le bail arrive à échéance au 31 décembre.
- CIO de Blois : nous avons à nouveau rappelé la dégradation des conditions de travail des personnels suite au déménagement d'il y a quelques années : 2 bureaux pour 8 psy EN. Une dizaine de fiches RSST ont été transmises au CHSCTD.

Les conclusions du GT pourraient bien influencer sur le devenir de ces CIO et leur déménagement.

Le déroulement et les échanges au cours de cette 1ère rencontre du GT, ont démontré s'il en était besoin, la complexité du processus d'orientation, la diversité des activités des CIO et donc de celle du métier de psychologue de l'Éducation Nationale.

**SNES-FSU** – 29 bd Rocheplatte – 45000 ORLEANS Tél. : 02 38 780 780  
Site Internet : [www.orleans.snes.edu](http://www.orleans.snes.edu) email : [s3orl@snes.edu](mailto:s3orl@snes.edu)